



REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

N° 2035-SD - 2018

dentification du destinataire		 	→					
Adresse du déclarant Quand celle-ci est différente le l'adresse du destinataire)								
>			L					
S.I.E.	N° dossier	Clé	Régime	IFU	Adre ma			
DÉCLARANT N° siret						N° de téléphone		
Attention : Toutes les entreprise ésultats et ses annexes. Le non rous trouverez toutes les inform	respect de	e cette obligation	est sanctionné pa	r l'application de	e la majoration de 0,2			
Indiquez ci-contre les évent (ancienne adresse en cas de rectification des information	changen	nent au 1er janvie	er précédent,					
Adresse des cabinets secondai	es:							
Adresse du domicile du déclar	ınt :							
Nature de l'activité :						Date de début d'e de la profession :		
SI VOUS ÊTES MEMBRE		nomination et	adresse du grou	pement, de la s	ociété :			
 d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés 							XII - 40000 - 43000 - 43000 - 4000	
d'une société civile de moyens								
RENSEIGNEMENTS REL	ATIFS À	L'ANNÉE 201	17 ou à la pé	RIODE DU :		AU		té a commencé
RÉCAPITULATION DES voir renvois à la notice	ÉLÉME	NTS D'IMPOS	SITION (Ces rés	sultats sont à	eporter sur la déc	laration de rev		en cours d'année) C-PRO)
1- Résultat fiscal (report d	es lignes	46 ou 47 de l'a	nnexe 2035 B) E	énéfice :		D	éficit :	
Prélèvement à la source - Produits : subvention d' ayant la nature de plus- - Charges : les charges ou Revenus de capitaux mobi	dépense	es ayant la nature	de moins-value o	définies à l'art. 3	duodecies.			
2- Plus- values au taux de 12,8 %	ole [à long terme exo	onérées		à long terme dont différée de 2 ans	l'imposition est	
values au taux de 12,8 % à long terme exonérées			(art. 238 quinded	onérées (art. 151		(art.39 quindecies à long terme exon		
(art. 151 septies du CGI)		et @ protion	septies A du CGI	D		(art. 151 septies B	du CGI)	
(cocher la case ci-dessous corr	espondan	t à votre situation)	Sur le bénéfice :		Sur les plus-values à	long terme imposables	au taux de 12,8 % :	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies: Entreprise nouvelle, art. 44 quindecie.	닉	Activité exercée en entrepreneur art. 44	zone franche urbaine, te 4 octies ou art. 44 octies A	rritoire	autres dispositifs :		ou d'entrée) dans sés ci-avant :	
Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies :	Activité él	ligible à l'éxonération s entreprises innovan	n en faveur ntes, art. 44 <i>sexies</i> A : .		te de début d'activité (ou de ns le régime visé ci-avant :			<u> </u>
Viseur conventionné]			AA ou OMGA				
Nom, Adresse, Téléphone, Tél	-							
- du professionnel de l'exp								
- du conseil :								
 de l'association agréée ou N° d'agrément de l'AA ou 	1.0		ue gestion agréé	: I	••••••	•••••	•••••	•••••
A	le							
Signature et qualité du déc			,					
					_			
			MIN	NISTÈRE DE L'AC	TION			

RÉG	IME DE LA	DÉCLARA	TION CON	TRÔLÉE		N° 20)35-SD SUITE (2018)
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINA	TION:	····					
N° SIRET			1 1				
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de	façon régulière e	t rémunérés par	des salaires :				
Désignation des employeurs	··· -	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				Montant des	salaires nets perçus
PERSONNEL SALARIÉ 🌢							
	dont handicapés	: dont a	apprentis :	Société civ	ile de moyens :	– des salariés	,
Montant brut des salaires (extrait de	la déclaration DA	L ADS de 2017) :	1	– quote-p bant :	ile de moyens : art vous incom-	= des salaires nets	
I - IMMOBILISATIONS ET AMOR	TISSEMENTS B		<u> </u>				
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service	Prix totale payé T.V.A. comprise	Montant de la T.V.A. déduite	Base amortissable col 2 – col 3	Mode et taux d'amortissemen	t*	
	(JJ/MM/AAAA)	_	_	_	_	antérieurs	de l'année
	1		3	4	5	6	7
					 		
					-	 	
						 	
			:				
				<u>. </u>			
					- 		
			·				
			-				
					 	<u> </u>	
Fraction d'amortissement revenant							
à l'associé d'une société civile de moyens Total du tableau							
Report du total de la dernière annexe ①							
Total général	L		─			A	
Véhicules inscrits au registre des	immobilisation	s : utilisation di		aire () (cf. cadre	J 7 de l'annexe 2035		
Dotation nette de l'année à repo							

^{*}Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

the state of the second section of the section of the second section of the sect	RÉGI	ME DE L	A DÉCLA	RAT	ION CONTR	ÔLÉE	3		N	2035-SD (2018)
NOM ET PRENOMS	ou DÉNOMINATI	ON:									
N° SIRET			1								
II - DÉTERMINAT	ION DES PLUS E	MOINS-VA	LUES ©		The second secon		<u> </u>			Television of the second	
Nature des immol	bilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Vale d'orig	ur Amortissements			rix ession	Plus o	u moins-va	lues
	1 2 3 4 à co									me à lon	g terme 6
									5		
	······································					1					
		1									
				·		1					
						 					
 											
Ph	us ou moins-value :	nette à court te	erme (à repor	ter lign	e CB ou CK de l'ann	exe 203	5 B) —	→			
Vous optez pour l'étale montant pour lequel l'	ment de la plus-value imposition est différé	à court terme :	→		Pius-vahie nette reporter page 1	e a long to de la dé	erme imposable (claration 2035)			>	
	Plus-values à court		écs 😉		Phis-values no	ttes à lo	ng terme exon	érées @	(à reporter pa	ge 1 de la déci	aration 2035
Article 151 septies du CGI		Article 238 qui	ndecles du		Article 151 sept	des du		Arti	cle 238 <i>quindeci</i>	es du	
Article 151 septies A du CGI		301			Article 151 sept	Nes A		Arti	cle 151 septies B	du -	
III - PÉPARTITION	i nee Récili Tat	S ENITRE L'EC	Accorte	leables	iii rácervá ain ca	látás) i	<u> </u>				
THE PREPARE IN THE	I = RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) D.										
and an arrangement of	<u>Bronegolian</u>		ASSOCIES				Répart	ition			
	Prénom, domicile		ASSUCIES	s les % us %				ition		de la ni	us-value
			, ASSUCES	s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
			ASSOCIA		Quote-part du résultat	du n	Répart ésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
			, 43500, 153	s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
			ASSOCIA	s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
			ASSOCIA	s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
			ASSOCIA	s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
			ASSOCIA	s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
			ASSOCIA	s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
				s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		ntant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme
Nom,		des associés		s les % us %		du n	Répartésultat fiscal		itant net	de la pl nette à lo	us-value ng terme

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

OBSERVATIONS

Depuis 2015, tous les contribuables doivent transmettre leurs déclarations par voie électronique selon la procédure de transfert des données fiscales et comptables (CGI art .1649 quater B Bis). La date figurant sur l'accusé réception ou, le cas échéant, sur l'accusé d'enregistrement adressé par voie électronique fait foi.

Cette déclaration doit être retirée auprès du service des impôts* par les contribuables dans les cas de cession, cessation, décès, en cours d'année.

Les contribuables qui le désirent peuvent se procurer les modèles en continu auprès des imprimeurs agréés.

Cas particuliers:

Les sociétés, associations et groupements (non passibles de l'impôt sur les sociétés) doivent, remplir les annexes suivantes :

- l'état de répartition des résultats entre les associés figurant en page 3 (une annexe supplémentaire portant le n° 2035 AS est à leur disposition sur internet : www.impots.gouv.fr) ;
- les annexes 2035 F, 2035-F-SD et 2035-G-SD permettant respectivement de décrire la composition du capital social, les filiales et les participations :
- l'annexe 2035 E constitue une aide pour le calcul du plafonnement de la cotisation de contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée prévu à l'article 1647 B sexies du même code. L'imprimé 2035 E est à retirer directement auprès du service des impôts*.

Depuis les échéances attendues en mai 2014, toutes les entreprises redevables de la cotisation sur la valeur ajoutée des entre-prises (CVAE) doivent télétransmettre leur déclaration n° 1330-CVAE.

Toutefois, les entreprises qui remplissent les conditions cumulatives suivantes sont dispensées de déposer cet imprimé si elles complètent le cadre réservé à la CVAE sur l'imprimé n° 2035-E :

- ne disposer que d'un seul établissement au sens de la cotisation foncière des entreprises (CFE);
- ne pas employer des salariés exerçant leur activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise;
- ne pas être une société civile de moyens;
- ne pas exploiter plusieurs exercices au cours de la période de référence;
- ne pas être membre d'un groupe au sens de l'article 223A du CGI, sauf si ce groupe fiscal bénéficie des dispositions du b ou l de l'article 219 du CGI;
- ne pas avoir fusionné au cours de l'exercice de référence CVAE;
- ne pas être une entreprise qui, n'employant aucun salarié en France et n'exploitant aucun établissement en France, y exerce cependant une activité de location d'immeubles ou de vente d'immeubles.

PERSONNES TENUES DE SOUSCRIRE LA DÉCLARATION

Les imprimés n[∞] 2035-SD, 2035 A-SD, 2035 B-SD, et le cas échéant les imprimés 2035 E-SD, 2035 F-SD, 2035 G-SD, sont à utiliser par toutes les personnes, sociétés ou groupements non soumis à l'impôt sur les sociétés qui perçoivent des revenus non commerciaux et qui sont placés sous le régime de la déclaration contrôlée.

Ce régime s'applique à titre obligatoire :

- aux officiers publics et ministériels en ce qui concerne les bénéfices provenant de leur charge ou office ;
- aux contribuables dont les bénéfices proviennent de la production littéraire, scientifique, artistique ou de la pratique d'un sport et qui choisissent de déterminer leur bénéfice d'après la moyenne des recettes et des dépenses de plusieurs années consécutives ;
- aux contribuables dont les recettes hors TVA de l'année civile précédente et de la pénultième année excèdent, pour chacune de ces deux années, 70 000 € (contribuables ne relevant pas du régime déclaratif spécial ou •micro-BNC). La limite de 70 000 € s'apprécie en tenant compte de l'ensemble des recettes non commerciales ainsi que, le cas échéant, des recettes commerciales si ces dernières sont accessoires à une activité non commerciale exercée à titre principal et réalisées dans une même entreprise.

Pour les contribuables déjà soumis au régime réel d'imposition et qui souhaitent y rester avec l'application des nouveaux seuils, une option doit être exercée avant la date limite de dépôt de la déclaration prévue à l'article 344 I-0 Bis de l'annexe III du Code Général des Impôts (CGI) pour les impositions dues au titre de l'année 2017.

En matière de TVA : les assujettis bénéficient d'une franchise qui les dispensent du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée lorsqu'ils n'ont pas réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 33 200 € l'année civile précédente ou 35 200 € l'année civile précédente, lorsque la pénultième année il n'a pas excédé 33 200 €.

Les limites de 33 200 € ou de 35 200 € s'apprécient en tenant compte de l'ensemble des recettes non commerciales ainsi, que le cas échéant, des recettes commerciales si ces dernières sont accessoires à une activité non commerciale exercée à titre principal et réalisées dans une même entreprise.

- aux personnes qui, réalisant dans une même entreprise des recettes non commerciales et commerciales, optent pour un régime réel d'imposition de leur bénéfice commercial;
- aux personnes qui, à titre habituel ou professionnel, effectuent en France ou à l'étranger, directement ou par personne interposée, des opérations sur les marchés à terme d'instruments financiers ou de marchandises et/ou sur les marchés d'options négociables, sur les bons d'option, ainsi que les parts de fonds commun d'intervention sur les marchés à terme (FCIMT) lorsque l'option pour le régime des BIC n'est pas possible (opérations habituelles effectuées à titre non professionnel) ou n'a pas été exercée (professionnel n'ayant pas onté):
- pas possible (opérations habituelles effectuées à titre non professionnel) ou n'a pas été exercée (professionnel n'ayant pas opté);

 aux sociétés, associations et groupements exerçant une activité non commerciale, à l'exception des sociétés à responsabilité limitée dont l'associé unique est une personne physique dirigeant cette société dont les recettes hors TVA n'excèdent pas le seuil de 70 000 € mentionné supra relevant du régime micro-BNC;

Ce régime s'applique sur option pour les contribuables relevant de plein droit du régime micro-BNC. La souscription de l'imprimé n° 2035-SD et ses annexes vaut option.

Cas particuliers:

Les contribuables qui disposent de revenus provenant d'activités non commerciales non professionnelles, en plus de ceux provenant d'une ou plusieurs activités non commerciales exercées à titre professionnel, de charges et offices, etc., lorsqu'ils n'ont pas la qualité de commerçants, et qui relèvent du régime de la déclaration contrôlée, doivent souscrire une déclaration n° 2035 distincte faisant apparaître les recettes et les dépenses afférentes à ces activités. En effet, les déficits constatés dans les activités autres que professionnelles ne peuvent être imputés sur le revenu global mais seulement sur les bénéfices tirés d'activités sem blables durant la même année ou les six années suivantes. Ces bénéfices (ou déficits) sont à reporter sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 C PRO.

OÙ ET QUAND DÉPOSER VOTRE DÉCLARATION

Modalités de dépôt des déclarations :

- déclaration 2035-SD en un seul exemplaire ;
- les imprimés 2035 A-SD et 2035 B-SD en deux exemplaires (les exemplaires destinés à l'administration);
- le cas échéant l'imprimé 2035 E-SD, en deux exemplaires (les exemplaires destinés à l'administration);
- le cas échéant les imprimés 2035 AS-SD, 2035 F-SD, 2035 G-SD en un seul exemplaire;
- date et lieu de déclaration : à souscrire au service des impôts* dont dépend le lieu d'activité au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai.

ARRONDIS FISCAUX

La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.

* Selon le mode d'organisation du service dont relève l'entreprise, il s'agira du service des impôts des entreprises ou de la Direction des grandes entreprises.

N° 2035-A-SD 2018

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre : Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

1	N	OM ET PRÉNOMS OU DÉN	IOMINA	TION															
N	ature	de l'activité (1)													Code pratic	activit ciens r	té pour nédicat	les ux	
N	SIR	ET									si e	exercice en	société (2)	AV	ı	lombr	e d'ass	ociés AS	1
R	ésult	at déterminé (2) :	d'aprè	s les règ	les «re	cettes	-dépenses	» A	K		d'ap	rès les règl	es «créan	ces-det	ttes»	AL			
С	ompt	abilité tenue (2) : Hors	taxe	cv		Taxe	e incluse			cw		Non a	ssujetti à	la TVA		AT			
Si ag m	vous réé (ixte)	êtes adhérent d'un organisme association ou organisme ou client d'un viseur fiscal	ne AM		Année d'adhé		AN			Nomi de sa		s AP		Salair nets p	res perçus	,	AR		
N	onta	nt des immobilisations (rep déductible de la col. 4 du tableau	oort du to	al des ba	ses am	ortissab	les	D	A										
2		deductible de la col. 4 de tablead	r de la dec	iui ution i	. 2000/										Т				
Γ	1	Recettes encaissées y com																	
R	2	A déduire Débours pay													- 1	1			
E	3	Honoraires r	étrocéd	és (dont	supp	lémen	ts rétrocé	dés L							· AC				-
Т	4	Montant net des recettes													. AD				21-130-00-00-00
T	5	Produits financiers ①													AE				
s	6	Gains divers 6													. AF				
	7	TOTAL (lign	es 4 à 6)											AG	_			
3	8	Achats 6													ВА				
	9		alaires r	ets et a	vanta	ges en	nature ()							. ВВ				
	10	Frais de personnel (C	harges s	ociales	sur sa	laires	(parts par	ronal	le e	et ouv	rière	e)			вс				
	11	(T	axe sur l	a valeu	r ajout	ée									BD				
	12	Impôts et taxes C	ontribut	ion éco	nomiq	ue ter	ritoriale								JY				211 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
	13		utres im	pôts											BS				
	14	6 C	ontribut	ion soci	iale gé	nérali	sée déduc	tible.							BV				
D	15	Loyer et charges locatives.													. BF				
P										Г	вw								
E N	16	Location de matériel et de				- 1	de collabo	ratio	n 🤇) [DVV	. \			BG				
S	17	Entretien et réparations					-												
s	18	Personnel intérimaire										TOTAL: travaux,		\					
P	19	Petit outillage							_		\dashv	fourniture et service	s	\nearrow	ВН				
R	20	Chauffage, eau, gaz, électri	icité								-	extérieurs							
O F	21	Honoraires ne constituant p	oas des i	étroces	sions	•					\dashv	/							
E	22	Primes d'assurances				_						//							
S	23	Frais de véhicules 📵				100			75.0			TOTAL:		_					
0		(cochez la case si évaluatio	n forfait	aire 🗀	<u>)</u>							transport déplacem		>	► BJ				
N	24	Autres frais de déplacemen	its (voya	ges)															
N E	25	Charges sociales personnelles	(B): don	t obligate	oires	вт			d	ont fac	cultat	ives BU] вк				
L	26	Frais de réception, de repré				ès					_		_						
E	27	Fournitures de bureau, frai de correspondance et de té	s de doc éléphone	umenta	ation,									_					
S	28	Frais d'actes et de contenti	eux									frais diver de gestion			> BM				
	29	Cotisations syndicales et p	rofessio	nnelles.	Г	BY						ue gestion							
	30	Autres frais divers de gesti			_							//							
	31	Frais financiers (1)													BN				
	32	Pertes diverses b																	
	32	Full disastering Committee												•••••					
1	133	TOTAL (lign	105 8 à 3	7)											. IBR	L			



N° 2035-AS-SD - (SDNC-DGFIP) - Octobre 2017



(1)	
	/

IMPÔT SUR LE REVENU

REVENUS NON COMMERCIAUX Régime de la déclaration contrôlée

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035-SD RÉSERVÉE AUX SOCIÉTÉS, AUX ASSOCIATIONS ET AUX GROUPEMENTS

			SIREN		
Dénomination :					
Adresse professionnelle :					
Code postal : Ville :					
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE : 20	OU A	À LA PÉRIODE	E DU	AU	
RÉPARTITION DES (table		TATS ENTRE I ré aux sociétés)	LES ASSOCIÉS		
			Répartit	ion	
	Parts		du résultat fiscal		De la
Nom, prénom, domicile des associés	dans les résultats en %	Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	plus-value nette à long terme
Report des totaux de l'année précédente					
Totaux de l'annexe					
À	,	le			
Nom et qualité du signataire					
Signature					

(1) Il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux n°...... souscrits en bas à droite de cette même case.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

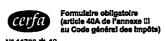


N° 2035-B SD 2018

Si ce formulaire est déposé sans nformations chiffrées, cocher la case néant ci-contre : Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

	N	OM ET PRÉNOMS OU	DÉNO	MINATIO	N							
	N	° SIRET										
4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 3	3)							CA		
	35	Plues-values à court term	e (1)							СВ		
	36	Divers à réintéger 🕡										
DÉ	37	Bénéfice Sté civile de moy										
TE	38											
R M	•	101/12 (iig.		· /								
I N	39	Insuffisance (ligne 33 - lig	no 71							CF		
A T	40	Frais d'établissement										
0	41	Dotation aux amortissem										
N	42	Moins-values à court term										
	П									CK		
DU	43	dont exonération sur le b fice « zone franche urbair exterritoire entrepreneur »		s			ration sur le béné- de compétivité »	AX		CL		
		dont exonération sur le b fice « entreprise nouvelle		N		dont abond sur l'éparq	lement ne salariale	СТ				
R		dont exonération « jeunes		U		dont exoné	ration sur le béné- es artistes »	со				
S		entreprises innovantes » dont exonération médecins déficitaires en offre de soins	zones	:1		dont déduc	ctions « médecins inés de secteur I »	ca				
L	44	Déficits Ste civile de moye								СМ		
A T	45	TOTAL (liga	nes 39 à	44)						CN		
	,,,	101/12 (iig)		7.77								
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne	15)							СР		
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)										
5		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant	do la TVΔ affá	rente aux recet	tas hrutas :				сх		
Э			HILL CO.							0.000		
			Montant				rvices autres qu'immobili			CY		
6			Pasattas		ctivités exonére		ente aux honoraires rétro	cedes :		CZ		
0		tribution économique territoriale 😩								AU		
7		rèmes kilométriques (évaluat Type : T (véhicule de tourisme							nne; (3) indique	er : super,	diesel, supe	er sans plomb, GPL
Dé	sign	ation des véhicules :		Puissance	Barème	В	arème BIC		ométrage fessionnel		nnités étriques	Amortissements pratiqués
Мс	dèle	(s)	Types (1)	fiscale	BNC (2)	(2)	Type de carburant (3)	Pro	ressionner		ctibles	à réintégrer (si véhicules inscrit au registre des immobilisations
		, ,							Party Party Ed			
		éels non couverts par les b							→			
Tot	alA	à reporter ligne 23 de l'anr	nexe 203	5 A ; Total	B à report	er au cadr	e B de la page 2 de	e la décl	aration 2035	Α		В

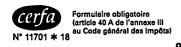


ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035

N° 2035-E-SD 2018

Si os formáticis set disposé sans intermetions chillrées, contre la case Nétent d'orate in case Nétent d'orate in case Nétent d'orate qu'une sonne per ligne (ne pas porter les certifines) DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE (ne pas porter les certifines)

					N° SIRE	Ξ Τ [
Nom et prénom du déclarant ou dénomination	n:L															لـ
Adresse professionnelle:																ل
Code postal : L	Ville L															١
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 20)	ΟU	ÀLAI	PERIODE	DU:					Αl	J:					
A. RECETTES									*							
Montant net des honoraires ou recettes provena non commerciale	nt de l'ex	kercice	d'une	professio	n	EF	•									
Gains divers (à l'exclusion des remboursements	de créd	it de T\	VA)	-		EG	3									
TVA déductible afférente aux dépenses mention	nées aux	x lignes	s EJ à	EP ①		EH	1									
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisat lorsqu'elles se rapportent à une activité normale	ions cor et coura	porelle: inte	s et in	corporelle	5	EN	ı									
					TOTAL 1	EI										
B. DÉPENSES																
Achats						EJ	,									
Variation de stock						EK	(
Services extérieurs à l'exception des loyers et re						EL										
Loyers et redevances, à l'exception de ceux affér mises à disposition dans le cadre d'une conventio ou encore d'une convention de location de plus d	ents à de en de loca e 6 mois	es immo ation-g	obilisa érance	tions corp ou de cr	orelles edit-bail	EM	1									
Frais de transport et de déplacement §		·····				EC	<u>, </u>									
Frais divers de gestion						EF	<u>.</u>									
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne	EF 🕕					EC	1									
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contribu de consommation sur les produits énergétiques	itions ind	lirectes,	, taxe i	ntérieure		EF	١									
Dotations aux amortissements afférentes à des in position dans le cadre d'une convention de location d'une convention de location de plus de 6 mois el location-gérance, de crédit-ball ou de location	on-géran n proport	ce ou d ion de	de créd la seu	dit-ball ou le période	encore de	EU	,									
Moins-values de cession d'éléments d'immobilis- lorsqu'elles se rapportent à une activité normale			les et i	incorporei	es	EV	<u>′</u>									
					TOTAL 2	ΕV	<u>v </u>									
C. VALEUR AJOUTÉE											_					
Calcul de la valeur ajoutée			1	TOTAL 1 -	TOTAL 2	EX	<u> </u>									
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE D	ES ENT	REPR	ISES				\perp									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la multi-établissements et sur les relevés n∞ 1329-l				VAE pour	les	JU	<u>'</u>									
Cadre r	éservé a	u mon	no-étai	blissemer	t au sens	de l	a C	VAE								
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé de						tice d	de la	déclara	ition i	n° 13:	30-C\	/AE), con	plète	er 	-
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH	1														
Chiffre d'affaires de référence CVAE						\perp	AJ							_		
Effectifs au sens de la CVAE							AK									
Période de référence KA		/		1		Ţ	Α		1			1				
Date de cessation						N	MΑ		1			1				



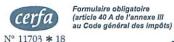
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

$\overline{/}$	N° 2035-F-SD	2018

	N° DE DÉPÔT EXERCICE CLOS LE Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre:
	N° SIRET
	DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL VILLE
	NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
2	I. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
M 110	Forme juridique Dénomination
MST.	N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
) DVQ	Adresse: N° Voie
EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION	Code postal Commune Pays
TIME	Forme juridique Dénomination
E DES	N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Ž	Adresse: N°Voie
XEM	Code postal Commune Pays
щ	Forme juridique Dénomination
	N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
	Adresse: N° Voie
	Code postal Commune Pays
	Forme juridique Dénomination
	N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
	Adresse: N° Voie
	Code postal Commune Pays
	II. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
	Titre(2) Nom patronymique Prénom(s)
	Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
	Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
	Code postal Commune Pays
	Titre(2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
	Naissance: Date N° Département Commune Pays
2017	
Ctobre	Code postal Commune Pays Pays
2035-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Octobre 2017	Titre(2) Nom patronymique Prénom(s)
NC-DG	Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
gs) - 1	Naissance: Date N° Département Commune Pays
38-F-SD	Adresse: N° Voie Voie
8	Code postal Commune Pays

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droîte de cette même case.
 Indiquer: M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mie pour Mademoiseile.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° 2035-G-SD 2018
(4)

N° DE DÉPÔT EXERCICE CLOS LE	Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre :
N° S	SIRET
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	
ADRESSE (voie)	
CODE POSTAL VILLE	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
N° SIREN (si société établie en France) Adresse: N° Voie Code postal Commune Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Forme juridique Dénomination	
Adresse: N° Voie Code postal Commune	Pays
Code postal Commune	rays